

INFO MEDITERRANEE

N° 60 Décembre 2021



Le bulletin d'informations de la Section UNSA PACA CORSE



Ce journal est le dernier que nous vous adressons en cette année 2021 qui ne nous aura pas apporté grand-chose de bon à tous les niveaux : citoyens, fonctionnaires, douaniers. Ne perdons cependant pas espoir et souhaitons que 2022 verra la concrétisation de vos souhaits personnels, familiaux, professionnels.

La section UNSA PACA CORSE vous souhaite de très bonnes fêtes ; autant que faire se peut.

Soyez prudents !

#####

Sommaire :

Page 1 : Édito

Page 2 : CR commission Masse

Page 3 : CR commission Masse suite

Page 4 : Le combat anti-LDG

Page 5 : Visite DG à Lyon : lettre ouverte intersyndicale

Page 6 : Appel national intersyndical

Page 7 : Blocage pouvoir d'achat`

Page 8 : La surveillance pas épargnée ?

Page 9 : La surveillance pas épargnée suite

Page : 10 : Cotisations 2022

#####

**Il y a des gens qui mentent
simplement pour mentir.**

Blaise Pascal

Ça va de mal en pis, partout !

L'année 2021 va se terminer par une rupture complète des échanges entre syndicats, administration et ministère.

Il n'est pire sourd que celui ou ceux qui ne veulent entendre... Nous avons la pire gouvernance que nous ayons connue. Pas étonnant de la part de gouvernants qui ont comme objectif de mettre en miettes les corps intermédiaires que sont les syndicats et qui s'y emploient depuis 2017.

En douane nous avons deux exemples patents de cette politique qui nous veut du mal : les LDG (voir page 4) et l'accompagnement « dit social » du transfert fiscal.

Sous des aspects doucereux, la directrice générale avance, en fait, comme un véritable rouleau compresseur

L'intersyndicale de PACA CORSE lui a fait l'accueil qu'elle méritait le 4 novembre dernier ; nos camarades d'AURA lui ont réservé le 16/12 leur mépris, que nous ne résistons pas au plaisir de vous faire lire, (voir page 5).

Au niveau national douane, l'heure est donc à l'appel à la mobilisation (voir page 6).

Sur le plan fonction publique nous sommes au 36^{ème} dessous des échanges avec des gens qui détestent « leurs employés ».

Comment justifier 0% d'augmentation en pratiquement 5 ans, le pire traitement infligé par un gouvernement aux fonctionnaires de l'histoire de notre République ? (voir page 7).

Que personne surtout ne se sente à l'abri ! Ainsi la surveillance est en ligne de mire avec une préparation d'une attaque frontale, sous couvert d'une pseudo expérimentation qui annonce le pire au niveau de l'asservissement d'un fonctionnaire ! (voir pages 8 et 9).

Et pour couronner le tout, la ministre de la fonction publique qui ne doit pas avoir de glace où se maquiller et se regarder le matin, tant elle se soucie des autres comme de son dernier chemisier, annonce que la grille fonction publique et les points d'indice sont obsolètes et qu'il faudra revoir « tout ça » !!!

Vous l'aurez compris, vous êtes cernés par des malveillants... Qui attendent d'être légitimés par une autre présidentielle pour enfoncer le clou des 5 ans précédents...

Et nous ne parlons pas des programmes anti-fonctionnaires de certains autres candidats, tant les périodes électorales sont faites de fausses annonces !

Commission Territoriale de la Masse du 7 décembre 2021

I. Points soumis à avis :

1) *Approbation du PV de la CTM du 12 juillet 2021*

VOTE : Unanimité POUR

2) *Cité de Port de Bouc* dans le cadre de la mise en œuvre du projet de chambres célibataires. Un T5 libre à été modifié en 4 chambres de célibataires. L'achat des meubles est prévue (premier trimestre 2022) et l'appartement sera disponible prochainement (courant premier semestre 2022).

A ce titre, proposition de recruter un agent responsable suppléant qui aura une décharge horaire de 4h par mois pour s'occuper de cette mission (entrée, sorties, ...) et fera le lien entre les locataires de cet appartement et le service territorial.

VOTE : Unanimité POUR

3) *Signalement d'une situation d'impayés sensible.*

Un agent rencontre des difficultés de paiement de son loyer. Un diagnostic social doit être mis en place afin d'étudier sa situation sociale.

VOTE : Unanimité POUR

II. Points d'information :

1- *Recrutement d'un Gardien à la caserne de la Joliette.*

Trois candidats ont été reçus pour le poste. L'agent retenu sera détaché de son Ministère d'origine (ministère de la Justice) au profit de la DGDDI (EPA Masse). Il prendra son poste le 15 décembre 2021.

2- *Point d'information sur les gros travaux 2021* et la création des chambres de célibataires à Port de Bouc.

1 – La Joliette

Remplacement des colonnes d'eau (I et H) et des convecteurs (H, I et F).

Rénovation intégrale de 9 appartements dont 1 local casernement.

Rénovation cuisines et salles de bains et façade du I.

2 – Menton

Reconfiguration de 2 T5 en 4 T2/Rénovation de 4 salles de bains.

3 – Port de Bouc

Révision des menuiseries et rénovation partielle de 5 appartements.

Création des chambres de célibataires à Port de Bouc. (voir point I-2 supra)

4 – Port Saint-Louis

Réfection de la cité.

5 – La Seyne sur Mer

Réfection façade, menuiseries et rénovation de 4 appartements.

6 – Fréjus

Réfection de la toiture.

7 – Les Salins

Réhabilitation des cabanons (démarrage des travaux premier trimestre 2022).

8 – Golfe Juan

Réhabilitation des 2 cabanons et remplacement de tous les volets (démarrage des travaux premier trimestre 2022).

Gros soucis pour les locataires de Menton, une pétition a été adressée au service territorial par les locataires. Problème de chauffage durant un week-end suite à une panne. Malgré la réparation, celle-ci est retombée en panne, puis à nouveau réparée. Enchaînement des travaux à Menton, les locataires en sont à un ras-le-bol général depuis le début de l'année, ce qui est compréhensible. Des rappels aux sociétés ont été faits.

Une réunion avec l'AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage) devrait avoir lieu si possible avant fin janvier 2022 pour discuter des gros chantiers en cours.

3- *Point d'information sur le budget 2021.*

Plusieurs travaux au titre de l'allocation de crédits de fonctionnement supplémentaires budget 2021 :

1 – La Seyne

Interphones et contrôle d'accès : 8.000€

Travaux complémentaires B2/22-A1/32, complément aux travaux de rénovation des appartements PI 2020 : 16.800€

2 – Les Salins

Interphones et contrôle d'accès : 5.500€

3 – La Joliette

Travaux peinture et sols couloirs dans 4 appartements du bat I : 7.000€

4 – Port de Bouc

- Travaux réhabilitation appartement C13-18 colocation marins : cloisons, sols, création point lavabo et mise aux normes électrique. Complément aux travaux de PI 2020 rénovation 5 appartements : 16.000€

- Mobilier C3-18 de l'appartement de célibataire : 9.000€

- Travaux réfection canalisation eaux vannes 2 logements B2/12-B2/14 : 6.000€

4-Point d'information sur les charges 2020 toutes cités et 2019 Fréjus.

Pas de souci particulier sur les charges dans les cités.

Seul Fréjus, suite à l'arrivée d'un nouveau syndic où les modalités de calcul des charges vont changer. Calcul des charges de septembre à septembre. Il y aura du coup un décalage d'un an environ.

Attention à apporter à la taxe d'ordure ménagère que certains locataires paient directement aux impôts et la masse les récupère également dans les charges.

5-Point d'information sur les taux d'occupation des cités.

Le taux d'occupation des cités est bon :

-93,3% à La Joliette

-70,8% à Port de Bouc

-100% à Hyères, Le Lavandou, Fréjus, Golfe Juan et Port Saint-Louis (seulement 2 appartements actuellement avec les travaux)

-95% à Toulon

-76,92% à La Seyne

-84,44% à Menton

-87,5% à Breil

6-Point d'information sur les impayés.

Il y a 27.842€ d'impayés pour le service territorial de Marseille à la fin septembre 2021.

Il y a un cas particulièrement important, puisqu'à elle seule, cette locataire doit 10 020,49€ !!! La locataire est passée en commission de surendettement, ses dettes ont été annulées et elle sera de nouveau redevable de ses dettes à compter du 1^{er} décembre 2021.

7-Point d'information sur la procédure d'expulsion en cours.

Beaucoup de difficultés à faire effectuer la décision d'expulsion. La préfecture ne souhaite pas recourir à la force publique pour l'expulsion de la locataire malgré la demande du Service Territorial. Actuellement in-expulsable de part la trêve hivernale, la locataire essaie de demander un sursis de de 2 ans. L'EPA Masse ne souhaite pas voir sa demande aboutir.

8-Point d'information sur le partenariat CDC Habitat.

Le Service Territorial envoie régulièrement les logements proposés par CDC Habitat.

Le problème est le prix des loyers, CDC Habitat demande 3 fois le montant du loyer en revenus.

III Questions diverses :

Cité de Port Saint-Louis : Comment se fait t'il que l'ancien local syndical et le local du Comité Social des Douanes aient « disparu » arbitrairement suite aux travaux actuellement en cours ?

La DI a répondu et précisé que cela a été imposé par le Service Central. Le coût financier est tel que le Service Central souhaite tout relouer en habitation. L'administration va étudier la possibilité de mettre des locaux à disposition au bureau de Port Saint-Louis pour le local syndical et à la cité pour le local CSD.

Locaux syndicaux à La Joliette : Les propositions ne sont pas encore validées au niveau central.

LDG : l'UNSA Douanes les combat depuis 3 ans et demande leur retrait !

Un groupe de travail sur le bilan des Lignes directrices de Gestion (LDG) était prévu ce lundi 13 décembre au siège de la direction générale. Les organisations syndicales ont décidé de ne pas entamer les échanges, le dialogue social étant devenu bien trop stérile en douane ces derniers mois.

Pour, l'UNSA Douanes, le bilan des LDG est simple : c'est un système aliéné, dégradant et destructeur ! Il instille au sein de chaque service le poison de la défiance, de la jalousie et un profond sentiment d'injustice dont la Directrice générale a fait sa marque de fabrique.

Vous avez été extrêmement nombreux à nous faire part de votre colère et de votre désarroi face à ces nouvelles méthodes. Autant les personnels, que l'encadrement de proximité, sont amenés à avaler des couleuvres dans ce processus opaque et irrationnel.

Il est l'outil moderne du management voulu par nos gouvernants, qui ont bien pris soin de priver les syndicats de tout espace de discussion, et par la même, de contradiction. En outre, il anéantit quasi toute possibilité de voir aboutir les recours.

Que ce soit pour les mutations ou pour les promotions, nous n'avons eu de cesse de dénoncer la mise en place de ces LDG. Dès 2018, au moment de la préparation de la loi scélérate dite de « modernisation de la fonction publique », notre section UNSA PACA CORSE lançait l'alerte !

Il est encore temps de réagir et de retourner cette arme de destruction massive du collectif douanier contre ses concepteurs : vous pouvez utiliser votre droit de recours ! Exercer vos droits tant qu'il vous en reste, c'est une évidence et une nécessité vitale.

Il ne s'agit pas ici de faire un procès aux personnels lauréats via ces LDG, mais bien celui de l'ensemble des promoteurs des lignes de gestion : le gouvernement et les hauts responsables de l'administration. Vous leur montrerez ainsi qu'ils font fausse route avec leurs LDG et qu'ils doivent renoncer à leurs plans pernicieux.

Ne laissons pas la Directrice générale se vanter de la réussite de sa vilenie, en s'appuyant sur un faible nombre de recours. D'autant qu'elle s'était empressée, contrairement au directeur Général de la DGFiP, d'appliquer les LDG mutations dès la première année en 2020.

Plus nous serons nombreux à exprimer notre rejet de ce mode de mutations ou de promotions, qui fait la part belle à l'arbitraire, plus nous pourrons peser sur les évolutions des LDG.

L'UNSA Douanes réclame avec force l'abrogation des LDG et plébiscite le retour d'un système de gestion paritaire et transparent, le seul à même de maintenir de la cohérence au sein des personnels.

Comment faire un recours ?

Il se fait en deux étapes :

- **Demander sa fiche de proposition auprès de la FRHL**

→ par courriel en précisant dans le titre : « CDR : Demande de communication de document – NOM+PRENOM ». Ce message est à adresser en copie à l'ensemble de la hiérarchie (VH). Pensez à solliciter l'accusé de réception.

- **Rédiger un recours administratif à transmettre VH**

Après réception de votre fiche de proposition, vous pouvez rédiger un recours à remettre auprès de votre chef de service, dans un délai de 2 mois.

ATTENTION : l'administration a supprimé les CAP compétentes pour l'étude de vos recours. Vous pouvez cependant être assisté(e) par le représentant syndical de votre choix.

Intersyndicale CFDT, CGT, Solidaires, UNSA

La Directrice Générale à Lyon : Dégoût total

Madame la Directrice générale,

Cette fois-ci c'est la bonne, vous voici en terre lyonnaise pour propager la mauvaise parole et assurer le service après-vente de vos réformes mortifères pour la douane.

Nul doute que vous aurez trouvé sur votre passage des collègues rongant leur frein pour ne pas éclater et vous dire vos quatre vérités, nul doute qu'une tension certaine aura été palpable, mais ils auront sans doute été obligés de faire bonne figure.

Pas de chance pour vous, nous, nous ne sommes pas tenus au même silence.

En d'autres temps, nous serions venus discuter avec vous, échanger sur les dossiers plus ou moins chauds dans notre DI ou sur le plan national. Dans un élan incontrôlé, nous aurions même pu vous souhaiter la bienvenue, pas cette fois, il n'en sera rien.

Franchement, à quoi ça servirait de venir vous rencontrer ?

Croyez-vous une seule seconde que nous attendons la fabuleuse liste des 100 collègues polyrestructurés qui obtiendront la mirifique prime ?

Pensez-vous que nous en sommes à spéculer sur ce que nous ferons de l'aumône ministérielle au lieu d'un abondement indemnitaire ?

Non, madame la directrice générale non-douanière, nos préoccupations premières vont toujours vers les centaines de douaniers qui subissent chaque jour tous les effets dévastateurs de votre gestion.

C'est pourquoï, vous aurez constaté que nos chaises sont vides.

Après l'annonce qui vous a été faite il y a 3 jours à peine, à Paris de rompre tout dialogue social, ce n'est pas avec nous que vous allez pouvoir cocher cette case.

Aussi plutôt que de venir à Lyon, nous avons rédigé cette lettre ouverte dont nos collègues auront eu la primeur. Hé oui, autres temps, autres mœurs.

Il faut dire que nous sommes allés à bonne école et que nous apprenons vite. Le coup de fourbe du ministre qui s'adresse aux agents avant même d'engager la discussion avec nos élus nationaux, nous a largement inspiré.

Tant que nous en sommes à parler de communication, comment ne pas saluer votre superbe vidéo aux effets spéciaux remarquables, dignes d'un Steven Spielberg au mieux de sa forme ? Soulignons juste un petit détail qui gâche tout : un monologue totalement nauséabond.

Le « ayez confiance », que vous avez joué aux douaniers est ébouriffant.

Si nous n'étions pas dans une période post-LDG, post-négociations sur l'accompagnement social et pré-cataclysmique pour notre Maison, on aurait pu y croire. Mais après avoir usé jusqu'à la corde la confiance des agents, votre crédit n'existe plus.

Votre discours ne tient pas une seule seconde face à la froideur des chiffres. Vous annoncez « un acquis sans précédent » avec la stabilité de nos emplois jusqu'en 2025 à périmètre constant de nos missions et votre patron annonce en CTM, -276 emplois pour 2022. Qui ment ?

Vous vous targuez de doter la douane de moyens supplémentaires, mais vous vous gardez bien de dire qu'en fait, vous reprenez à votre compte les acquits des négociations passées.

Faire un tel tapage d'un contrat mort-né, car né avant les élections majeures pour le pays, est indécent et une insulte grave faite à l'intelligence des agents.

Alors que nous approchons de la trêve des confiseurs, nous aurions bien aimé, terminer tranquillement cette année 2021, mais pour les douaniers, « le Père Noël est une ordure » et nous continuerons de lutter contre votre action ravageuse pour la Douane.

Lyon le 16 décembre 2021

Appel intersyndical national à la mobilisation

CFDT/CFTC - CGT - USD-FO - Solidaires - UNSA/CGC

Alors que l'année 2021 s'achève, elle devrait marquer un double (et triste) record historique au plan social : **aucun accord sur les salaires des fonctionnaires et sur l'accompagnement des réformes en douane.**

Dans les deux cas, si la situation demeure figée, c'est bien par la volonté des politiques en place. A l'approche du grand rendez-vous électoral avec les français, ils se gargarisent de ne rien céder face à nos attentes, pourtant bien légitimes.

Depuis des mois, les syndicats de fonctionnaires se heurtent à l'intransigeance et la mauvaise foi de la ministre de la Fonction publique sur le gel du point d'indice. Dans le même temps en douane, les échanges sont restés infructueux avec la Direction générale et les rencontres avec le ministre et son cabinet furent stériles quant aux négociations sur l'accompagnement social.

Ainsi, nos organisations font un constat amer :

- aucune augmentation du pouvoir d'achat** des fonctionnaires, via le gel du point d'indice voulu par le gouvernement depuis le 1^{er} février 2017 ;

- aucun accord social applicable en douane**, dans le cadre des différentes restructurations au sein de la DGDDI jusqu'en 2025 ;

- aucune indemnisation pérenne accordée**, au titre du *pretium doloris*, à l'ensemble des douaniers qui subissent encore de nouvelles réformes douanières ;

- 276 emplois supplémentaires seront supprimés dès 2022**, alors que le manque de renforts se fait cruellement ressentir dans de nombreux services et brigades, et que nous avons de nouvelles missions ;

- la fin programmée des répartitions contentieuses** liée au transfert du Recouvrement ;

- la mise en œuvre d'un nouveau système de promotions** via les LDG, rejeté en bloc par les personnels.

Le vent d'espoir, issu du printemps 2019, a été balayé. Nos dirigeants sont droits dans leurs bottes, déterminés à ne plus rien accorder aux gabelous. Devant cette situation verrouillée, **le dialogue n'a plus son utilité.**

Pourtant, nos revendications, basées sur les justes attentes des personnels, sont structurées, raisonnables et pleinement légitimes. Leur mise en œuvre est indispensable pour accompagner les douanières et les douaniers durant toutes les réformes en cours et à venir dans notre administration.

C'est ce mépris, qui nous conduit à acter, à partir de ce jour, **le boycott de toutes les instances locales et nationales de concertation collective au sein de la DGDDI** (Comités Techniques, Groupes de travail, CA MASSE, etc.) pour une durée indéterminée, tant que nos dirigeants ne seront pas en mesure de nous présenter un projet d'accord social intégrant l'ensemble de nos revendications.

A compter du 3 janvier 2022, l'intersyndicale des douanes déposera un préavis de grève. Nous appelons les agentes et agents des douanes, de tout grade, de toute branche, à se préparer pour **une grande journée de mobilisation nationale le jeudi 10 mars 2022.**

Faites-vous entendre, c'est le moment !

A Paris le 13 décembre 2021

L'inflation à 2,8% : Les fonctionnaires punis par le gouvernement !

L'UNSA Douanes constate que le gouvernement s'inscrit pleinement dans la politique de notre propre ministre O. DUSSOPT, en n'ayant pas su apporter une réponse simple et concrète aux agents publics qui voient, tous, leur pouvoir d'achat diminuer.

Des dirigeants menteurs, manipulateurs et méprisants !

Le ministre de la Fonction publique, A. DE MONTCHALIN, n'a de cesse de multiplier les contorsions verbales, d'affirmer des arguments biaisés et de manipuler les vérités pour essayer de justifier l'injustifiable : "**Toutes les conditions ne semblent pas réunies pour une réévaluation immédiate du point d'indice**", a-t-elle annoncé ce jeudi 9 décembre lors d'une réunion avec les syndicats de fonctionnaires.

Pourtant, son homologue de Bercy annonce une croissance historique à +6,7% en 2021, soit son taux de plus élevé depuis 50 ans, grâce notamment aux bons résultats de ces dernières semaines sur le chômage. La Banque de France enchérit en précisant que le niveau d'avant-crise a été retrouvé depuis le mois d'août. De nombreux indicateurs sont à la hausse et les prévisions les plus optimistes pour toute l'année 2021 sont déjà dépassées au mois de novembre.

Mais rien n'y fait, la patronne de la rue de Grenelle enfonce le clou : "*Ce n'est pas avec une simple hausse du point d'indice, une solution de facilité utilisée par tant de gouvernements pour ne pas augmenter franchement les salaires, que l'on peut vraiment résoudre et résorber les inégalités de notre fonction publique*".

Du grand art : dans une même phrase, elle reproche aux gouvernements précédents de n'avoir rien fait d'efficace, tout en affirmant qu'elle détient la clé du problème. Oui mais voilà un fait incontestable Mme la ministre : **tous les gouvernements précédents ont augmenté les fonctionnaires, mais vous RIEN ! Vous n'avez RIEN fait pour nous ! Alors vos discours ampoulés sur vos prédécesseurs sont pour le moins indécents !**

Madame Irma met en garde la ministre ?

Puis de mettre en avant deux éléments pour justifier ce non-dégel.

-L'incertitude de la situation économique et le "*consensus actuel des économistes*", qui "*penche plutôt dans le sens d'une normalisation de l'évolution des prix*".

-Le besoin de concertation avec les acteurs du public au préalable, car une potentielle hausse du point d'indice "*appelle nécessairement une consultation préalable de l'ensemble des employeurs publics, en particulier des collectivités*". "A fortiori à quelques mois d'échéances électorales importantes", a précisé la ministre.

Ainsi le baromètre de la Ministre est enrhumé et son téléphone hors service, car c'est tout de même un comble que la responsable de la Fonction publique ne parvienne pas à consulter au préalable l'ensemble des employeurs publics.

Elle a aussi réservé sa même soupe sur des mesures appelées pudiquement "ciblées" qui ne correspondent ni plus, ni moins, qu'à l'obligation légale de ne pas rémunérer un salarié à temps plein en dessous du SMIC. De même, elle donne rendez-vous en 2022 pour la suite de sa Conférence sur les perspectives salariales. Bref, du vent pour gagner du temps.

Pour l'UNSA Fonction publique, ce comportement est une faute politique majeure !

Avec 2,8% d'inflation sur 12 mois, le décrochage des salaires de la fonction publique est une réalité pourtant indiscutable !

Le SMIC, lui, devrait augmenter de 0,9% en 2022. Cela va à nouveau générer un rehaussement d'ajustement des premières grilles de rémunération et le minimum de traitement sera donc porté à l'indice 342 ou 343.

Cela se traduira par des débuts de grille identiques pour les catégories B et C. C'est-à-dire un tassement salarial totalement incohérent. A responsabilités différentes, les salaires seront pourtant les mêmes. Cette situation montre une nouvelle fois les limites de la "politique salariale" du gouvernement.

Le gouvernement a donc refusé une nouvelle fois de revaloriser la valeur du point d'indice, seule solution pour contrer l'inflation et apporter une réponse à tous les agents fonctionnaires comme contractuels.

L'UNSA Douanes n'a plus aucune confiance envers ce gouvernement qui aura maltraité comme jamais les fonctionnaires. En moins de 5 ans, **il a flingué les grilles salariales, détruit les CAP et instauré les pires règles de gestion en matière de promotions et mobilités.**

Lab Aura: la surveillance pas épargnée

A Lyon on vous expérimente le pire !

Affirmer qu'il faut moderniser la Surveillance terrestre est enfin devenue une évidence, même pour la direction générale. Nos instructions-cadre datent du 20ème siècle et sont souvent obsolètes ou dépassées. C'est l'une des raisons qui pousse L'UNSA Douanes à réclamer, depuis (bien) très longtemps, l'ouverture d'un cycle de GT sur la Surveillance.

Alors quand la DG se décide enfin à vouloir rompre son immobilisme coupable en lançant une expérimentation, nous ne sommes pas de prime abord, réfractaires à l'idée ; encore faut-il en définir la méthode. Pour lancer cette expérimentation, il y avait deux méthodes :

- la première : **objective et ouverte**
- la seconde : **à charge et technocratique.**

Et ce qui devait arriver... arriva... Encore une fois la DG a fait le mauvais choix.

Il est vrai que la première méthode exige une parfaite connaissance du terrain, une maîtrise de l'encadrement et une bonne dose de bon sens, **quand la seconde repose sur le postulat de base que le maillon faible c'est l'agent et que c'est sur lui qu'il faut taper à grand renfort de tableaux et de graphiques.**

- Alors que nous arrêtons des délinquants toujours plus déterminés et pour lesquels l'uniforme bleu est une cible,
- Alors que nous affrontons des contrebandiers modernes aux moyens technologiques de leur siècle,
- Alors que chaque jour nous devons contrôler de potentiels trafiquants qui n'ont rien d'assujettis ou de redevables,

Bref, quand nous luttons contre des fraudeurs du 21ème siècle, pour faire évoluer notre métier, la DG a dégainé :

Le LAB AURA : voilà qui doit normalement saisir de peur les contrevenants !

- Alors que des brigades travaillent dans des zones blanches sans communication radio efficace.
- Alors que des unités font appel au privé en l'absence de quai de déchargement pour dépoter des camions.
- Alors que nos véhicules ont une capacité et une puissance insuffisantes en emportant matériel et agents pour faire du contrôle dynamique.
- Alors que les chefs d'équipe sont les boucs-émissaires de l'administration.

Bref quand nous faisons notre travail avec des moyens et des techniques du 20ème siècle la DG dégainé.

Le LAB AURA : voilà qui doit normalement saisir de joie les gabelous !

Avec comme metteur en scène le Directeur Interrégional de Lyon. Ce « laboratoire d'idées », qualifiées de « nouvelles », ne sont pour leur majorité que les photocopies de fantômes que les agents de terrain ont déjà vu maintes fois. Mais voilà, il faut suivre, le doigt sur la couture, les consignes venues de Montreuil, quitte à prendre le risque de casser ce qui fonctionne.

L'essentiel : la forme et le fond du projet.

Sur la forme, les agents et encadrants ont vu poindre à la fin de l'été des fiches de « **pratiques innovantes** » issues des penseurs de la DI ARA, affirmant, avec un ton péremptoire, des certitudes et des croyances. Les représentants syndicaux ont rassemblé les bribes qui dessinaient le projet du DI local. Au pas de charge, il fallait mettre en place à partir du début de l'année 2022, et pour une période de 6 mois, des pratiques sortant de tout cadre administratif, sans doctrine claire et laissant un aléa juridique conséquent sur le dos des agents de terrain.

La nécessaire modernisation de l'organisation du travail et des moyens mis en œuvre ne doit pas se faire au détriment des agents de terrain.

Les institutions fixent un principe général : « **c'est au travail de s'adapter à l'humain et pas l'inverse** ». Comme souvent, avec une guerre de retard, la DG se réveille et nous sort un **gloubi-boulga** sans cohérence générale où les apprentis sorciers testent leurs mauvais sorts sur les agents de terrain. **Le coup de baguette peut vite tourner au coup de massue.**

Sur la forme, encore, il apparaît assez incongru, alors que la France durcit ses restrictions pour endiguer une 5e vague de contamination, où les moments de rassemblement sont réduits à peau de chagrin, d'avoir organisé **un grand cluster d'idées** le 1er décembre en gendarmerie, **rassemblant tout le gratin local de la Surveillance** autour de croissants et d'un repas avec une centaine, oui une centaine, de personnes bien collées serrées. **Il fallait bien prendre une jolie photo pour la une d'Aladin...**

Sur le fond, soyons honnêtes, tout le monde voit très bien où l'administration veut en venir. La grande majorité des propositions ne permettent pas de rattraper le retard accumulé sur des choses simples. **On aurait aimé ne plus faire de réquisitions en papier sur une aire d'autoroute, cesser de faire des pages d'écritures sur 406 papier, avoir un logiciel de rédaction des procédures efficace, remettre à jour les BOD sur le port et l'usage des armes ou sur les contrôles routiers, enfin cesser d'incrémenter quatre fois la même information sur un PVS, puis Mathieu puis le SILCF, puis OGAM, puis le sommier contentieux puis le rapport contentieux... Mais non...**

Non, entre les lignes, **l'agent de la Surveillance a la désagréable sensation de comprendre que les rédacteurs de ces fiches le considèrent comme un profiteur à la petite semaine**, grassement payé à dormir, que celui-ci doit sans délai et surtout sans surcoût pour l'administration, faire le boulot des agents de la DOD, sans le cadre administratif et sans les primes, à savoir : recruter des aviseurs, qu'il entretiendra sans cadre administratif ni sécuritaire et sur son temps personnel, intercepter des convois, jusqu'alors de la prérogative de la DNRED et de son GSO, être d'astreinte opérationnelle et contentieuse (mais pas trop, parce que sinon il faudrait payer) **,et surtout, surtout, faire plus de nuits !**

C'est une rupture du contrat social entre les strates hiérarchiques de la douane qui semble se dessiner. On ne peut pas changer les règles du jeu et bouleverser les équilibres de vie personnelle de centaines d'agents sur la base de croyances populaires dignes d'une émission de W9 !!!

Les statistiques disent exactement l'inverse de ce qu'affirme le DI : les contentieux d'envergure majeure sont réalisés quasi exclusivement entre 6 heures et 22 heures sur la DI ARA. La nuit est en revanche propice aux oppositions à fonction, de celles dont la direction générale a diminué drastiquement la couverture pour les agents au titre de la protection fonctionnelle.

S'il s'avérait que les brutales consignes de gestion des agents qui se dessinent devenaient réalité, il appartiendrait aux agents de prendre également les dispositions qui s'imposent pour être compris. Attention à ne pas faire tourner ce ressenti de mépris à l'avis de tempête !

Comme pour tout le reste des évolutions que subissent les fonctionnaires et douaniers, les évolutions envisagées en surveillance ne vont que dans un sens : toujours plus de contraintes pour le fonctionnaire de base, et toujours moins de devoirs des responsables vis-à-vis de lui !

**Les syndicats UNSA sont autonomes et libres ! Ils vous défendent.
Ils vivent des cotisations qu'ils perçoivent.**

J'ADHÈRE DEPUIS CHEZ MOI

Pour ce faire, se rendre sur :

unsadouanes.fr

Rubrique adhésion en ligne, puis création du compte en ligne. Ce compte permet de :

- gérer ses infos personnelles,
- payer sa cotisation annuelle,
- obtenir sa carte d'adhérent,
- obtenir son attestation fiscale.

En 2022, nos cotisations n'augmentent pas ; tous les syndicats n'ont pas les mêmes taux de cotisation ! Comparez avant de choisir.

Cotisations 2022		
GRADES	Montant annuel payé à l'UNSA	Montant annuel réel payé après fiscalité
Première adhésion	25	8
Berkani/Contractuels	29	10
AC	68	23
ACP 2ème classe	81	27
ACP 1ère classe	89	30
Contrôleur 2	93	31
Contrôleur 1	99	33
Contrôleur Principal	105	35
Inspecteur	122	41
IR3	136	45
IR2	141	47
IR1	146	49
IP1/IP2	154	51
DSD2/DSD1	164	55
DI/DR/DF	187	62
Administrateur Général	232	77
RETRAITES		
Catégorie A, B, C	40	13

L'UNSA MEDITERRANEE vous souhaite à toutes et tous d'excellents congés de fin d'année.